

AIDE A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

FICHE DE DEMANDE ET D'ENGAGEMENT
en cas de subvention



exemplaire original à retourner à :

Région Poitou-Charentes
Poitou-Charentes Cinéma
Direction Vivre Ensemble 15, rue de l'Ancienne Comédie
BP 575 – 86021 Poitiers Cedex
Tel : 05 45 94 37 81 – Fax : 05 45 20 63 19



Titre du projet :

Aide demandée : l'aide au pilote

Prénom, Nom du ou des Auteurs :
Nous communiquer impérativement le numéro de contrat de cession de droits à la Conservation du Registre public (CNC) dès son obtention

Prénom, Nom du ou des Réalisateurs envisagés :
Nous communiquer impérativement le numéro de contrat de cession de droits à la Conservation du Registre public (CNC) dès son obtention

Prénom, Nom du ou des Producteurs et des structures :
Producteur délégué.....
Producteur exécutif.....

Coordonnées complètes du bénéficiaire titulaire des droits à qui sera versée la subvention :

SA SARL

Nom de la Société :

Nom du dirigeant :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° CNC de l'entreprise :

SIRET à 14 chiffres :

Téléphone : Fax : E-mail :

Genre :

Court-métrage	Fiction <input type="radio"/>	Animation <input type="radio"/>	
Long-métrage	Fiction <input type="radio"/>	Animation <input type="radio"/>	Documentaire <input type="radio"/>
TV	Fiction <input type="radio"/>	Animation <input type="radio"/>	Documentaire <input type="radio"/>
Multimédia	Produit multimédia <input type="radio"/>	Jeu multimédia <input type="radio"/>	

Format :

Durée :

Sujet traité :

Lieu de réalisation du pilote / ou de fabrication :

Charente

Charente-Maritime

Deux-Sèvres

Vienne

Budget du pilote	€ HT dont	€ HT en Poitou-Charentes
Montant de la subvention demandée (Région + Département)		€

Le bénéficiaire s'engage à :

- adresser à la Région Poitou-Charentes (et/ou aux Départements de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres, ou de la Vienne) dans le délai de réalisation imparti :
 - un bilan financier établi tant en dépenses qu'en recettes signé par le bénéficiaire précisant les dépenses réalisées en région Poitou-Charentes (départements de la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, ou Vienne),
 - un document écrit précisant la suite donnée au projet,
 - 2 DVD du pilote réalisé.
- faire figurer sur le support la mention "Avec le soutien de la Région Poitou-Charentes (et/ou du Département de la Charente et/ou du Département de la Charente-Maritime et/ou du Département des Deux-Sèvres et/ou du Département de la Vienne)"
- apposer les logos de la Région et du Département sur les documents publiés concernant le projet (éditions, expositions, invitations, articles, dossiers de presse, cédérom, etc.) et les envoyer à la Région et au Département concerné. Pour obtenir les logos, merci de laisser un message dans la rubrique réservée à cet effet, sur les sites ou messageries suivants :

pour la Région	www.poitou-charentes.fr
pour le Département de la Charente	nrocheteau@cg16.fr (préciser objet : logo 16)
pour le Département de la Charente-Maritime	economie@cg17.fr (préciser objet : logo 17)
Pour le Département des Deux-Sèvres	www.deux-sevres.com (rubrique : services en ligne)
pour le Département de la Vienne	www.cg86.fr (rubrique pratique : logo)

- céder gratuitement à la Région Poitou-Charentes et au Département concerné, à son usage propre, ou à celui des organismes sans but lucratif suivants : établissements d'enseignement, salles d'art et d'essai dans la limite d'une séance par salle, situés sur son territoire, des droits d'exploitation non exclusifs et non commerciaux sur l'œuvre subventionnée.

Le délai de réalisation du pilote est de 1 an.

**A DEFAUT DE JUSTIFICATIF, LE BENEFICIAIRE SERA OBLIGE DE REMBOURSER
(Un titre de recettes sera émis)**

Date :

Signature

Lu et approuvé

Signature et cachet du producteur délégué

Lu et approuvé